Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260730-D_20260730_04-DE

D.N°2026-07-30*04

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du Jeudi 30 Juillet 2026

Date convocation : 24/07/2026	Le trente du mois de juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gurvan LE MUZIC, 1er Adjoint au Maire**
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Pouvoir : 01	**Etaient présents :** LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Jeanne ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel **Absents Excusés :** LE CALVEZ Joyselle ; DESVAUX Benoît donne pouvoir à M. Yann CREC'HRIOU **Absents** : XXXX **Secrétaire de séance** : BRIOT Angélique

Objet : Création d'un poste de Responsable Educateur des activités physiques et sportives rédacteur dans le cadre des agents d'animation et modification du tableau des effectifs

VU la délibération N°2021-08-31*05 portant modification du tableau des effectifs

VU la liste d'aptitude du CDG35 valable du 15/05/2026 au 14/05/2028, portant admission au concours Interne d'Educateur des Activités Physiques et Sportives (EAPS) de M. Mickaël LE BIVIC

Monsieur le 1er Adjoint propose aux élus de créer le grade d'EAPS dans la filière animation et ainsi de modifier le tableau des effectifs.

Il demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après débat et délibération avec

14 voix POUR ; 00 voix CONTRE ; 00 ABSTENTION

DÉCIDE de créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à compter du 01/09/2026, comme responsable du service Animation.

VALIDE le tableau des effectifs à compter du 01/09/2026 comme suit

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260730-D_20260730_04-DE

D.N°2026-07-30*04

Filière	Grade	Emplois ou Fonction	DHS	Création / suppression	Motif
Technique	Adjoint technique territorial	Agent Polyvalent	22,25/35		
	Adjoint technique territorial	Agent Polyvalent	23/35		
	Adjoint technique territorial	Agent Polyvalent	17,75/35		
	Adjoint technique territorial principal de 1ere classe	Agent Polyvalent	35/35		
	Adjoint technique territorial	Agent Polyvalent	35/35		
Administrative	Adjoint administratif territorial ppal 1ère classe	Agent polyvalent	35/35		
	Adjoint administratif territorial ppal 1ère classe	*Agent Polyvalent*	*35/35*		
	Attaché territorial	*Secrétaire général de mairie*	*35/35*		
Animation	Adjoint territorial d'animation		35/35		
	Educateur des activités physiques et sportives	Responsable	35/35	*Création*	*Concours Interne – Nomination Interne*

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires

Secrétaire de séance
BRIOT Angélique

Le Président de séance
1er Adjoint au Maire
LE MUZIC Gurvan

MAIRIE DE KERMARIA-SULARD 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.